



POLITIQUE DE L'ARBRE

Février 2017

Réalisation du mandat

La Politique de l'arbre et le plan stratégique ont été élaborés par un groupe de travail constitué des représentants suivants :

- Firme Trame-Verte (consultant mandaté par la Ville)
- Direction du développement urbain (Urbanisme, permis et inspection et Environnement)
- Direction des travaux publics
- Comité consultatif en environnement de Saint-Bruno
- Citoyenne bénévole.

Les travaux du groupe de travail ont été validés par le comité consultatif en environnement de la Ville.

Introduction

Pourquoi une politique de l'arbre à Saint-Bruno-de-Montarville?

Saint-Bruno-de-Montarville est reconnu à travers le Grand Montréal pour la qualité de son environnement. Les nombreux espaces verts et parcs municipaux, le parc national du Mont-St-Bruno, les cours d'eau et lacs présents sur le territoire participent à cette oasis de verdure dont les Montarvillois sont si fiers. L'un des éléments clefs assurant cet environnement harmonieux est sans contredit l'arbre, capital vivant omniprésent à Saint-Bruno-de-Montarville. Qu'il s'agisse d'arbres urbains de rue ou de parc, d'arbres situés en boisé ou encore en milieu agricole, les arbres ont un rôle crucial à jouer en regard de la qualité de vie des citoyens, tant au plan social, qu'économique ou environnemental.

Toutefois, un arbre situé en îlot de chaleur ne requiert pas les mêmes soins qu'un arbre en milieu agricole et leurs rôles respectifs sont fort différents. Comment donc s'assurer d'une gestion et d'une planification intégrée des arbres à la trame urbaine, en considérant leur importance respective pour la communauté de Saint-Bruno-de-Montarville? C'est entre autres en tentant de répondre à cette question que se sont révélées la pertinence et la nécessité pour les dirigeants montarvillois de se doter d'une Politique de l'arbre municipale.

Cette politique se veut donc un outil de gestion et de planification pour tous les dirigeants, gestionnaires et résidents de Saint-Bruno-de-Montarville. Il s'agit de la pierre d'assise qui régira tout projet associé aux arbres pour les années à venir. Le travail de réflexion ayant mené à la rédaction de la présente Politique a d'ailleurs permis aux responsables municipaux de saisir non seulement l'importance des arbres pour Saint-Bruno, mais aussi la complexité de sa gestion intégrée. Qu'il soit situé en terrain privé ou public, en contexte urbain, naturel ou agricole, en champ ou en bande riveraine, l'arbre montarvillois est dorénavant inclus et considéré dans la Politique de l'arbre de Saint-Bruno-de-Montarville. En effet, peu importe la localisation d'un arbre, les services qu'il rend ne connaissent pas de limite. C'est pourquoi une approche globale a été prise en considérant tous les arbres du territoire dans la présente Politique.

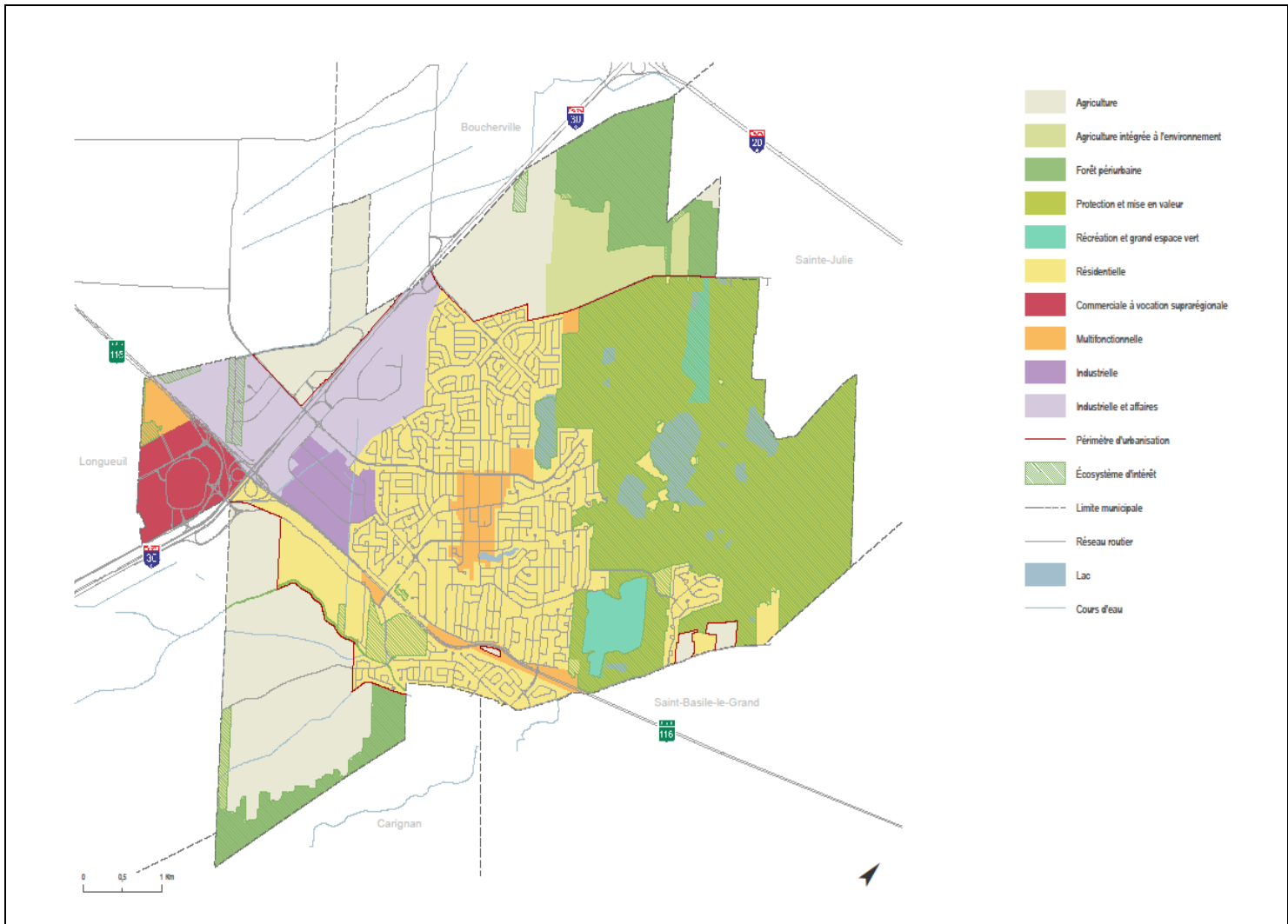
C'est donc avec fierté que Saint-Bruno-de-Montarville vous présente sa Politique de l'arbre.

Mise en contexte

Particularités du territoire

Saint-Bruno-de-Montarville est une ville située en banlieue de Montréal aux paysages et aux activités variées. La figure 1, ci-dessous, illustre les grandes affectations du territoire. Le tableau 1, de la page suivante, présente les superficies de chacune de ces affectations.

Figure 1 - Affectations du territoire



Source : Projet de plan d'urbanisme 2017

Tableau 1 - Affectations du territoire - Superficie

Affectation	Superficie	
	ha	%
Agriculture	768.8	18%
Agriculture intégrée à l'environnement	151.4	4%
Forêt périurbaine	300.3	7%
Résidentielle	1179.0	27%
Multifonctionnelle	141.9	3%
Commerciale à vocation suprarégionale	123.8	3%
Industrielle et affaires	351.6	8%
Industrielle	91.7	2%
Récréation et grand espace vert	98.5	2%
Protection et mise en valeur	1108.4	26%
TOTAL	4315.4	100%

Source : Projet de plan d'urbanisme 2017

En plus de ces affectations, Saint-Bruno-de-Montarville possède plusieurs particularités territoriales telles la présence de multiples cours d'eau (de surface et canalisé), d'une aire protégée nationale (le parc national du Mont St-Bruno), d'un corridor de connectivité reconnu (corridor forestier du Mont Saint-Bruno), d'une tourbière et d'une canopée urbaine mature dans plusieurs de ses quartiers.

Les arbres sont présents dans chacune des affectations du territoire et contribuent aux particularités territoriales.

Enjeux du territoire en lien avec les arbres

Maints enjeux identifiés sur le territoire ont déjà fait l'objet de divers documents. Plusieurs de ces enjeux sont influencés par la composante arborée, justifiant leur intégration au contenu de la Politique de l'arbre. L'intégration de ces enjeux au sein de la Politique de l'arbre permettra un travail et une vision commune de la part des multiples instances publiques, privées et institutionnelles touchées.

Parmi les enjeux locaux reconnus, notons :

- Le maintien/entretien des arbres existants
- Le manque de connectivité entre divers massifs naturels identifiés (corridor forestier du Mont Saint-Bruno, notamment)
- La présence d'îlots de chaleur (quartier industriel, Promenades St-Bruno, etc.)
- La présence de ravageurs (agrile du frêne, maladie hollandaise de l'orme, etc.)
- La présence d'espèces exotiques envahissantes à proximité de milieux naturels (érable de Norvège)
- La faible qualité de l'eau des cours d'eau
- L'amélioration de la biodiversité en contexte urbain

Arrimage de la Politique de l'arbre de Saint-Bruno-de-Montarville avec les références existantes

Afin de pouvoir être mis en œuvre, le contenu de la Politique de l'arbre de Saint-Bruno-de-Montarville doit s'arrimer aux objectifs et éléments régionaux et locaux préalablement identifiés.

Le tableau 2 illustre les documents principaux qui ont été consultés dans le cadre de l'élaboration de la présente Politique. Les enjeux, objectifs ou cibles qui s'y rattachent sont brièvement énumérés.

Tableau 2 Documentation principale consultée et considérée dans le cadre de la rédaction de la Politique de l'arbre de Saint-Bruno-de-Montarville

Documents consultés	Enjeux, objectifs, cibles rattachées	
<i>Plan métropolitain d'aménagement et de développement (CMM)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Protection du territoire ▫ Connectivité des grands ensembles naturels 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Mise en valeur du patrimoine naturel (composantes de la Trame verte et bleue)
<i>Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 (PACCAM)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Augmentation et préservation de la couverture végétale ▫ Augmentation de la résilience de la végétation (sécheresse, verglas, vent) 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Lutte aux îlots de chaleur ▫ Protection de la biodiversité ▫ Augmentation de la stabilité des berges face à l'érosion
<i>Schéma d'aménagement de l'agglomération de Longueuil</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Protection et conservation du territoire ▫ Dispositions réglementaires ▫ Lutte aux îlots de chaleur ▫ Indice de canopée ▫ Amélioration de la qualité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Connectivité (Corridor forestier du mont Saint-Bruno) ▫ Bonification de la biodiversité ▫ Implantations de haies brise-vent en milieu agricole ▫ Renaturalisation des rives
<i>Cadre de référence du Corridor forestier du mont Saint-Bruno</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Protection du territoire ▫ Mise en valeur de la Trame verte et bleue 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Connectivité ▫ Protection de la biodiversité
<i>Plan directeur de l'eau (COVABAR)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Amélioration de la qualité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Particularités du territoire
Documents produits par Saint-Bruno-de-Montarville		
<i>Plan d'urbanisme</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Lutte aux îlots de chaleur ▫ Protection du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Aménagement du territoire ▫ Connectivité
<i>Plan de conservation des milieux humides et autres milieux naturels</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Contrôle de l'abattage d'arbres ▫ Protection des boisés d'intérêt ▫ Protection des bandes riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Fonds vert municipal ▫ Mesures de conservation volontaire
<i>Plan de conservation des milieux naturels et de réduction de l'empreinte environnementale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Conservation des milieux naturels d'intérêt ▫ Augmentation du couvert forestier ▫ Lutte aux îlots de chaleur ▫ Réduction des plantes envahissantes 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Diversité des essences d'arbres ▫ Amélioration de la qualité des bandes riveraines ▫ Augmentation de la superficie des bandes riveraines ▫ Amélioration de la qualité de l'eau
<i>Énoncé de vision stratégique</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Mise en valeur de la Trame verte et bleue ▫ Accroissement du verdissement 	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Protection des milieux naturels d'intérêt ▫ Encouragement de la foresterie urbaine

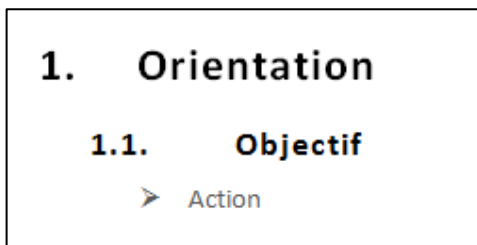
À noter que plusieurs autres documents de référence ont été consultés dans le cadre de la rédaction de la Politique de l'arbre de Saint-Bruno-de-Montarville. Le tableau précédent ne contient que les principales références. Les autres ouvrages consultés sont situés dans la bibliographie.

Structure de présentation du document

Cinq **orientations** qui ont été retenues pour constituer le cœur de la présente Politique. Il s'agit de :

- 1- Acquisition de connaissances et analyse des besoins relatifs au patrimoine arboricole
- 2- Maintien, amélioration et conservation du patrimoine arboricole
- 3- Gestion, encadrement des pratiques et des méthodes de travail
- 4- Éducation, sensibilisation et participation citoyenne
- 5- Mise en œuvre et suivi

Ces orientations se déclinent en objectifs puis en actions. Voici comment le tout se présente dans le document :



À noter qu'un plan stratégique accompagne la présente Politique de l'arbre. Ce plan décrit les actions qui devront être effectuées pour mettre en œuvre la présente Politique. Ce plan stratégique s'adresse particulièrement aux responsables municipaux et se veut un coffre à outils afin de les aider à ce que la Ville puisse atteindre ses objectifs dans les années à venir.

Contextes urbain, naturel et agricole

Dans l'optique d'une vision globale et pour assurer une gestion intégrée de l'arbre, la présente Politique propose des actions à l'égard de l'arbre situé en milieu urbain, naturel et agricole.

Propriété publique ou privée

Les pouvoirs conférés aux gestionnaires et décideurs municipaux ne régissent pas, au même titre, les arbres situés sur la propriété publique que ceux situés sur la propriété privée. Les responsabilités légales, les décisions relatives à l'entretien d'un arbre ou à l'aménagement d'espaces incluant des arbres sont fonction de la propriété de ceux-ci. Ainsi, la présente Politique propose des actions spécifiques selon que les arbres sont situés sur la propriété publique ou privée.

Énoncé de vision

En 2035, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville sera fière de se distinguer par la richesse de son patrimoine arboricole, aura développé et préservé son caractère naturel et valorisé ses paysages afin d'offrir une qualité de vie incomparable à ses citoyens. Sous la canopée montarilloise se sera développée une collectivité viable dynamique, soucieuse de favoriser le transport actif, d'accroître sa biodiversité et la connectivité de ses milieux naturels ainsi que se démarquer par la qualité de son environnement urbain.

La mise en œuvre de la Politique de l'arbre de Saint-Bruno-de-Montarville aura permis de maintenir l'unicité des quartiers, protéger les arbres remarquables, réduire les îlots de chaleur ainsi qu'intégrer l'arbre et ses bienfaits au cœur de la planification et de la conception de tout projet. Cette politique aura également

permis de relier les écosystèmes urbain, naturel et agricole et inspirer la participation active des Montarillois afin d'assurer aux générations présentes et à venir un milieu de vie verdoyant.

L'arbre fera dorénavant partie intégrante du développement de Saint-Bruno-de-Montarville, où les saines habitudes de vie se conjugueront à un paysage forestier exceptionnel.

1. Acquisition de connaissances et analyse des besoins relatifs au patrimoine arboricole

La première orientation de la présente Politique a pour but de cerner adéquatement les connaissances actuelles relatives aux arbres, qu'ils soient situés dans un contexte urbain, naturel ou agricole. L'analyse qui découlera du regroupement de ces connaissances, ainsi que l'évaluation de leur degré de précision et d'exactitude, permettra de cibler les carences et les besoins pour une gestion efficace des arbres sur l'ensemble du territoire de Saint-Bruno-de-Montarville.

Le portrait obtenu permettra ensuite à la Ville de Saint-Bruno de prioriser les actions requises, de planifier les budgets, les ressources nécessaires et le temps requis pour atteindre les objectifs fixés par la présente Politique.

Contexte urbain

1.1. Connaître l'état actuel des arbres en milieu urbain

Afin de mettre en œuvre une politique adaptée au territoire et des actions pertinentes, il est nécessaire de compléter les informations actuelles sur le patrimoine arboricole de Saint-Bruno-de-Montarville et son état. Ce patrimoine comprend :

- Les arbres de juridiction municipale, situés le long des rues, dans les parcs et dans les places publiques ;
- Les arbres de propriété privée, situés sur les terrains privés résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels.

Une des premières étapes requises pour répertorier les arbres en milieu urbain est la réalisation d'un inventaire. Toutefois, la réalisation et la mise à jour d'un inventaire arboricole diffèrent selon le type d'arbres visés. En effet, l'inventaire des arbres de juridiction municipale doit être mis à jour en continu, puisqu'il est de la responsabilité légale de la ville d'entretenir son patrimoine arboricole. À l'inverse, les données relatives aux arbres de propriété privée ne nécessitent pas une telle précision puisqu'elles sont surtout utiles dans le cadre de la planification de plantations ou en cas de situations exceptionnelles (ravageurs, aléas naturels, etc.).

Arbres de juridiction municipale

En 2015, un premier inventaire géoréférencé des arbres de juridiction municipale a été effectué à Saint-Bruno. Cependant, les arbres sont soumis tout le long de leur vie à divers stress qui compromettent leur santé et leur condition dans le temps. Il est donc primordial de mettre à jour cet inventaire de façon régulière afin de permettre aux gestionnaires d'avoir un portrait fidèle de la situation. Pour ce faire, diverses actions doivent être mises en place afin d'assurer la fiabilité de l'inventaire actuel. Parmi ces actions notons, consigner en continu les travaux ou événements reliés aux arbres municipaux, refaire un inventaire terrain aux cinq ans et géoréférencer les arbres des zones exclues de l'inventaire 2015.

- Effectuer une mise à jour en continu de l'inventaire des arbres de juridiction municipale
- Assurer la fiabilité des données de l'inventaire dans le temps
- Compléter l'inventaire

Arbres de propriétés privées

Dans le cadre de son plan d'action pour ralentir la progression de l'agrile du frêne, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a effectué en 2015 un inventaire non géoréférencé des frênes privés. Toutefois, seuls les frênes ont été inclus dans cet inventaire. Selon l'éventuelle arrivée d'une nouvelle maladie ou d'un nouveau ravageur, il pourrait être pertinent d'acquérir plus d'informations sur le patrimoine arboricole privé, en fonction des besoins.

- Améliorer la connaissance du patrimoine arboricole privé montarvillois en fonction des besoins

1.2. Connaître l'étendue de la canopée urbaine

En plus de connaître le nombre d'arbres, leur emplacement et leur condition, une information essentielle demeure l'étendue de la canopée urbaine. Une manière simple et efficace d'évaluer l'étendue de la canopée d'un territoire, sans discrimination quant au type de propriété (privée ou publique), est le calcul de l'indice de canopée.

Rappelons que l'indice de canopée correspond sommairement à l'ombrage au sol créé par les cimes des arbres. Si les cimes de deux arbres se superposent, ce n'est que la projection de l'ombrage au sol qui est prise en compte.

Cet indice permet d'évaluer l'ampleur de la forêt urbaine et ses variations dans le temps, de noter les améliorations et les dégradations de la canopée à une échelle locale ainsi que de cerner les sites prioritaires pour la plantation d'arbres (Montréal, 2016)). De plus, dans un contexte de changements climatiques, il devenu nécessaire, autant au niveau régional que local, de calculer l'indice de canopée afin d'établir un plan d'action pour l'améliorer (Longueuil, 2016).

- Calculer l'indice de canopée urbaine de Saint-Bruno-de-Montarville d'ici 2020

1.3. Connaître les sites potentiels où planter des arbres

Afin d'augmenter l'étendue et la qualité de la canopée montarvilloise, tous les sites pouvant accueillir des arbres doivent être pris en compte. Toutefois, plusieurs circonstances peuvent empêcher ou limiter la plantation d'arbres sur les terrains visés. En effet, ceux-ci ne sont pas tous de propriétés municipales et peuvent être soumis à des contraintes particulières limitant leur utilisation à des fins de plantation.

- Déterminer les sites potentiels pouvant accueillir des plantations d'arbres
- Identifier les sites nécessitant des actions prioritaires (îlots de chaleur, populations sensibles, biodiversité, etc.)
- Évaluer, au besoin, la possibilité d'utiliser des arbres pour décontaminer les sols (*phytoremédiation*)

1.4. Connaître les événements de force majeure pouvant influencer la canopée

Les arbres possèdent généralement une force et une résilience surprenante face aux événements de force majeure. Toutefois, dans un contexte de changements climatiques et de mondialisation, l'ampleur et la fréquence de ces événements peuvent nuire considérablement au maintien et au développement de la canopée urbaine.

Les événements de force majeure se regroupent en deux principales catégories soit les événements climatiques extrêmes ainsi que les maladies et ravageurs. Les événements climatiques extrêmes peuvent inclure les tempêtes de verglas, de grêle, les orages électriques violents, les feux de forêt, les vents violents et les longues canicules. Pour leur part, les maladies et ravageurs affectant les arbres sont très diversifiés. Certains, tels que la maladie hollandaise de l'orme et l'agrile du frêne, ont particulièrement marqué les forêts urbaines québécoises au cours des dernières années. Il est fort probable que d'autres maladies et ravageurs, tels que le flétrissement du chêne ou le longicorne asiatique, affectent un jour la canopée montarilloise. La connaissance de ces menaces potentielles est le point de départ d'une préparation adéquate et proactive.

- Connaître les impacts associés aux événements climatiques extrêmes et les essences d'arbres qui y sont sensibles
- Identifier les maladies et ravageurs pouvant avoir un impact significatif sur la canopée urbaine dans le futur et déterminer les arbres à risque

1.5. Connaître les paysages et quartiers où les arbres jouent un rôle prépondérant

En plus des nombreux services écologiques que rendent les arbres, ceux-ci possèdent également une grande valeur esthétique. En effet, à Saint-Bruno-de-Montarville, certains quartiers sont reconnus pour la grande quantité d'arbres matures qu'on y retrouve. Ces quartiers verts font partie intégrante de la signature unique de la Ville et les arbres qui y sont présents doivent être considérés en amont de tout projet.

Pour ce faire, une analyse paysagère permettrait de déterminer les caractéristiques propres aux arbres de ces quartiers afin de sensibiliser les propriétaires à la valeur de leurs arbres et à leur maintien.

- Analyser les unités paysagères où les arbres ont un impact significatif sur le paysage

1.6. Identifier les arbres « à statut » présents sur le territoire

À une échelle encore plus fine que les quartiers, Saint-Bruno-de-Montarville est pourvu de plusieurs arbres exceptionnels nécessitant une protection et un entretien particulier.

Lors de l'inventaire des arbres municipaux de 2015, trois types de statut (remarquable, d'intérêt et commémoratif) ont été déterminés. Près de 50 arbres municipaux ont obtenu un de ces trois statuts particuliers. Néanmoins, de nombreux autres arbres tant de juridiction municipale que de propriété privée gagneraient à être répertoriés et valorisés.

- Répertorier les arbres de juridiction municipale à statut
- Répertorier les arbres à statut présents sur les propriétés privées

Contexte naturel

1.7. Connaître le portrait des boisés en milieu naturel

Les milieux naturels protégés, dont fait partie le mont Saint-Bruno, occupent 30 % du territoire de la Ville. Malgré l'importance de la montagne au sein de la trame verte et bleue du Grand Montréal, le manque de connectivité entre les écosystèmes naturels s'est accentué dans les dernières décennies en raison de l'étalement urbain et de la production agricole intensive. Toutefois, de nombreux milieux possédant de grands potentiels de valorisation demeurent encore à identifier (Saint-Bruno-de-Montarville (Ville), 2016b).

Compte tenu de l'importance des milieux naturels dans le maintien du corridor forestier du mont Saint-Bruno, plusieurs études et inventaires du territoire ont été effectués à ce jour. Afin de réaliser un portrait fidèle des boisés en milieu naturel et des enjeux pouvant nuire à leur intégrité, le regroupement des informations acquises doit être effectué et complété. En effet, chaque site peut connaître des problématiques différentes par rapport à la connectivité, aux zones tampons, à la biodiversité, aux espèces envahissantes, aux maladies et ravageurs ou à la dégradation des bandes riveraines, par exemple.

Une connaissance approfondie de ces milieux permettra alors d'identifier les actions pouvant être mises en place.

- Déterminer les enjeux pouvant nuire à l'intégrité écologique des milieux naturels boisés d'intérêt (confirmé ou à documenter)
- Identifier les sites où des plantations d'arbres permettraient d'assurer une connectivité entre les divers milieux naturels
- Identifier les bandes riveraines dégradées ou artificialisées nécessitant des plantations d'arbres

Contexte agricole

1.8. Connaître le potentiel de reboisement en milieu agricole

La production agricole et le caractère champêtre qui y est associé contribuent également à l'identité de Saint-Bruno-de-Montarville. En effet, les terres agricoles représentent 29 % du territoire (Saint-Bruno-de-Montarville (Ville), 2016b). Tout en maintenant cette vocation agricole et ce caractère champêtre, de nombreuses actions de reboisement peuvent être réalisées. Ces actions de reboisement en milieu agricole peuvent aussi permettre de préserver le paysage agroforestier et d'augmenter la connectivité des grands ensembles naturels.

- Désigner les propriétés municipales où des actions de reboisement en zone agricole sont possibles
- Identifier les propriétés possédant des friches pouvant être reboisées ou remises en culture
- Désigner les propriétés dans les secteurs ciblés dans le SAD pour la préservation du paysage agroforestier d'intérêt patrimonial
- Identifier les propriétés concernées par la connectivité des grands ensembles naturels en zone agricole

2. Maintien, amélioration et conservation du patrimoine arboricole

À la suite de l'acquisition de connaissances et de l'analyse des besoins, la deuxième grande orientation de la Politique de l'arbre est de maintenir, d'améliorer et de conserver le patrimoine arboricole montarvillois. Le maintien et l'amélioration visent autant les arbres situés en contextes urbain, naturel ou agricole. La conservation vise particulièrement les milieux naturels et les arbres d'exceptions.

Contexte urbain

2.1. Accroître l'indice de canopée

En contexte urbain, les arbres peuvent être utilisés à diverses fins :

- Mettre en valeur le patrimoine bâti et culturel ;
- Améliorer la qualité de l'eau (captation des eaux de ruissellement, érosion, etc.) ;
- Limiter la vitesse de la circulation ;
- Réduire les impacts visuels d'éléments inesthétiques ;
- Diminuer les impacts du bruit ;
- Réduire les effets du vent ;
- Limiter les coûts énergétiques ;
- Décontaminer des sols (phytoremédiation).

Malgré la présence de nombreux arbres formant une canopée aux effets bénéfiques, Saint-Bruno-de-Montarville possède actuellement un couvert forestier non uniforme, particulièrement dans les nouveaux développements résidentiels, les secteurs commerciaux et les quartiers industriels. Afin de permettre à tous les Montarvillois de bénéficier d'une canopée adéquate et des bienfaits qui lui sont associés, l'amélioration du couvert forestier dans les secteurs déficitaires est essentielle.

Plusieurs actions peuvent être entreprises pour accroître l'indice de canopée. Ces actions peuvent être réalisées en priorité pour protéger les populations sensibles telles que les résidences pour aînés, les milieux scolaires et les utilisateurs du réseau de transport actif.

- Préciser l'indice de canopée à atteindre selon les différentes affectations du territoire (résidentiel, commercial, industriel), par quartiers ou îlot de chaleur
- Élaborer et mettre en œuvre un Plan Canopée (domaines public et privé) permettant d'atteindre les objectifs stratégiques

2.2. Assurer une biodiversité riche

Selon le MDDELCC (2016), la biodiversité se décrit comme « l'ensemble des espèces et des écosystèmes de la terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. La biodiversité englobe tout ce qui vit, y compris les variétés créées par manipulation génétique ou par croisement sélectif. Cette diversité forme la biosphère, cet enchevêtrement d'organismes vivants qui rend possible l'existence des êtres humains sur la terre. »

Dans un contexte urbain, la biodiversité des arbres plantés permet une meilleure résilience de la forêt urbaine face aux divers stress quotidiens ainsi qu'aux événements de force majeure tels que les événements climatiques extrêmes, les maladies et les ravageurs.

La biodiversité urbaine de Saint-Bruno-de-Montarville est actuellement relativement diversifiée. En effet, l'inventaire des arbres publics a permis de répertorier en 2015 47 genres et 118 espèces d'arbres en 2015. De plus selon une étude de l'UQAM réalisée en 2016 : « *La composition de la forêt urbaine montarvilloise est relativement diversifiée avec 55 % du couvert forestier qui comprend 10 espèces. Ceci contraste à des grandes villes du Québec où près de 70 % du couvert forestier comprend seulement 5 espèces.* » (Molesini et Handa, 2016)

Toutefois, plus de 25 % de la forêt urbaine est composée de trois essences soit l'érable de Norvège, le frêne rouge et l'épinette bleue. Il est donc nécessaire, particulièrement dans un contexte de changements climatiques et de mondialisation favorisant l'apparition de maladies et ravageurs, d'augmenter la diversité des arbres plantés, d'ajouter des arbustes et des herbacées aux plantations et de limiter la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes.

Arbres de juridiction municipale

- Assurer la représentativité d'un maximum de 10 % pour un même genre et de 5 % d'une même espèce pour les arbres municipaux (excluant les boisés)
- Intégrer la biodiversité verticale (arbres, arbustes et herbacées) dans les patrons de plantation municipaux
- Restaurer les sites municipaux envahis d'espèces végétales envahissantes pouvant nuire aux arbres (collaborer à des projets de recherches scientifiques)

Arbres de propriétés privées

- Favoriser des plantations d'essences d'arbres diversifiées (en lien avec le concept du bon arbre au bon endroit)
- Limiter la présence d'espèces végétales envahissantes

2.3. Contrer les îlots de chaleur

Les îlots de chaleur sont des « zones urbaines dont la température est plus élevée que celle des secteurs environnants (entre 5 et 10 °C de plus) » (Longueuil, 2016). Plusieurs facteurs peuvent causer les îlots de chaleur dont le manque de couvert arboricole associé à la présence de surfaces minéralisées (routes, toitures foncées, aires bétonnées et asphaltées des stationnements).

Les conséquences des îlots de chaleur touchent à la fois l'environnement et la santé humaine. Ils contribuent à la formation de smog, dégradent la qualité de l'air, nuisent à la santé de multiples façons et peuvent même causer la mort (Institut national de santé publique, 2009).

Plusieurs solutions sont possibles pour réduire les îlots de chaleur urbains tels que l'implantation de toits verts ou de surfaces réfléchissantes de coloration pâle. Une des solutions la plus simple et efficace est l'implantation d'un couvert arborescent. Toutefois, il a été démontré que les conditions en îlot de chaleur nuisent à la survie à long terme des arbres. En effet, il est plutôt rare que les arbres situés dans de tels environnements atteignent leur maturité et leur plein déploiement. Afin de limiter les impacts négatifs de ces milieux, des mesures particulières doivent être prises afin d'assurer la croissance et la survie des arbres.

Selon la carte interactive réalisée par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy inc. (CERFO) (2015), quatre principaux îlots de chaleur se trouvent à Saint-Bruno-de-Montarville. Deux îlots, catégorisés « très chauds », se situent dans le secteur des Promenades Saint-Bruno et du Parc d'affaires Gérard-Filion. Les deux autres, catégorisés

comme « chauds », sont situés dans le nouveau quartier résidentiel situé au sud de la route 116 et dans le centre-ville.

Afin de ne pas amplifier ou créer de nouveaux îlots de chaleur, il est impératif de favoriser la survie des arbres actuellement présents particulièrement les arbres matures. En effet, les arbres matures sont, de par leur dimension, plus aptes à lutter contre les îlots de chaleur. De plus, des mesures réglementaires devront être prises afin de viser, dans les îlots de chaleur répertoriés, l'atteinte d'un indice de canopée minimal de 25 % d'ici 2035.

- Favoriser la survie des arbres situés en îlots de chaleur
- Viser l'atteinte d'une couverture (indice de canopée) de 25 % dans les zones identifiées comme îlots de chaleur d'ici 2035

2.4. Favoriser le maintien et l'ajout d'arbres lors de tout projet d'aménagement municipal

Tel que mentionné précédemment, les arbres offrent divers bienfaits et doivent être inclus, dès la conception, dans les projets d'aménagement municipaux et plus particulièrement dans le réseau de transport actif. En effet, les aménagements piétonniers et cyclables bénéficieraient d'arbres à moyen et grand déploiement à port évasé, pleureur ou tombant et pourraient être aménagés de façon à augmenter la connectivité des milieux naturels, lorsque possible.

- Conserver et augmenter le nombre d'arbres lors de tous projets d'aménagement municipaux
- Bonifier et maximiser la présence de l'arbre dans les aménagements piétonniers et cyclables

2.5. Maintenir le caractère unique de certains quartiers

À Saint-Bruno-de-Montarville, certains quartiers possèdent un caractère unique en raison de la canopée présente. Ces caractéristiques font partie intégrante du paysage montarvillois et devraient être conservées. Pour ce faire, une liste d'essences d'arbres pourrait être produite afin de maintenir les spécificités du quartier ainsi qu'une bonne biodiversité.

- Remplacer les arbres abattus par des spécimens permettant de maintenir la particularité du quartier

2.6. Protéger les arbres à statut

Les arbres à statut possèdent une grande importance pour les citoyens que ce soit pour des raisons patrimoniales, historiques, spirituelles ou esthétiques. À la suite de leur intégration dans le registre municipal ou privé, ces arbres d'exceptions devraient bénéficier d'un suivi de santé et d'un entretien adéquat afin de leur permettre une longévité optimale.

- Favoriser la protection des arbres à statut faisant partie du registre municipal et du registre des arbres de propriétés privées

2.7. Augmenter la couverture arborescente des bandes riveraines en contexte urbain

Saint-Bruno-de-Montarville possède plus de 31 km de cours d'eau sur son territoire notamment, le ruisseau Massé, le ruisseau des Frères, le ruisseau Beloeil, le ruisseau du Moulin et le canal Saint-Bruno. Bien que la plupart de ces cours d'eau soient situés en milieu naturel et agricole, certains de ceux-ci traversent le milieu urbanisé. La Ville de Saint-Bruno met beaucoup d'efforts pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau et faisant, entre autres, respecter la réglementation. Des actions de reboisement en bande riveraine sont possibles et permettraient aussi d'augmenter la qualité des cours d'eau.

- Améliorer la couverture arborescente des bandes riveraines

Contexte naturel

2.8. Conserver les boisés d'intérêt

Mesures réglementaires

Les boisés d'intérêt confirmé et à documenter identifiés dans le SAD (Longueuil, 2016) bénéficient actuellement d'un niveau de protection, en vertu du *Règlement de contrôle intérimaire CA-2014-211*, qui impose des normes sur la coupe d'arbres dans ces écosystèmes.

La Ville possède certains pouvoirs réglementaires en matière de protection des boisés et des milieux naturels d'intérêt. Parmi ces pouvoirs, notons :

- Affectations du sol et contrôle des usages, des constructions et des ouvrages
- Contrôle de l'abattage d'arbres
- Interdiction de travaux de remblai et de déblai
- Protection des bandes riveraines
- Protection des espèces menacées

Tel que mentionné dans son «Plan de conservation des milieux humides et autres milieux naturels » (Saint-Bruno-de-Montarville (Ville), 2016a) la Ville compte utiliser certains de ces pouvoirs pour protéger les boisés d'intérêt.

- Assurer, au moyen de démarches réglementaires, la conservation des boisés d'intérêt

Mesures de conservation volontaire

La conservation volontaire est un autre moyen pour préserver le patrimoine naturel et compléter les actions des divers paliers gouvernementaux. Elle se caractérise par l'engagement volontaire d'une personne, d'un propriétaire foncier, avec ou sans l'aide d'un organisme de conservation, à conserver une forêt, un marais, une tourbière, des espèces animales ou végétales, menacées ou vulnérables, ou toutes autres caractéristiques patrimoniales se trouvant sur sa propriété et dont la conservation présente un intérêt pour la collectivité.

Plusieurs options de conservation sont envisageables pour protéger les attraits d'un milieu naturel d'intérêt sur une propriété. Parmi ces options, soulignons la déclaration d'intention, la servitude de conservation, la réserve naturelle en milieu privé, le don ou la vente de propriété et la désignation d'un habitat floristique.

- Assurer, au moyen de démarches volontaires, la conservation pérenne des boisés d'intérêt

2.9. Maintenir et accroître l'intégrité écologique des milieux naturels

Le Parc national du Mont-Saint-Bruno est considéré comme un important noyau de biodiversité. La viabilité de ce noyau de biodiversité nécessite autant la conservation des milieux naturels limitrophes (zones tampons) que l'augmentation de la connectivité par la présence de microcorridors verts.

La connectivité se définit par les « caractéristiques des liens présents dans le paysage qui favorisent ou limitent le déplacement de matière ou d'être vivants d'un lieu à l'autre » (Bentrup, 2008). Ces liens écologiques peuvent être constitués d'un îlot boisé, d'une haie brise-vent ou d'une bande riveraine.

La conservation ne constitue donc pas le seul aspect à prendre en considération pour assurer le maintien de l'intégrité écologique d'un milieu naturel à long terme. En effet, certaines actions devront également être entreprises pour conserver l'intégrité et la connectivité de ces milieux naturels, particulièrement pour limiter la présence d'espèces envahissantes, de maladies et de ravageurs.

- Rétablir et améliorer la connectivité des milieux naturels

Contexte agricole

2.10. Accroître le reboisement en milieu agricole

À partir des terres agricoles identifiées et des propriétaires intéressés, plusieurs actions de reboisement pourraient être effectuées.

Un premier type de reboisement pourrait viser l'implantation de haies brise-vents. Les haies brise-vents sont reconnues pour réduire l'érosion éolienne, augmenter les rendements de certaines cultures, protéger les bâtiments et les animaux, diminuer l'accumulation de neige et de poudrière sur les routes ainsi qu'améliorer la beauté des paysages ruraux (Vézina, 2001). Ces haies peuvent également jouer un rôle important dans la connectivité des milieux naturels.

Un deuxième type de reboisement pourrait cibler un nouveau modèle de production agricole. En effet, la culture d'arbres (fruitiers, à noix, biomasse) et l'agroforesterie (foresterie combinée à l'agriculture) permettent de faire de l'agriculture tout en profitant des bienfaits qu'offrent les arbres. La grande variété d'arbres et d'arbustes disponibles peut également contribuer à bonifier la biodiversité.

Un troisième type de reboisement pourrait viser la connectivité des milieux naturels car les terres agricoles situées au pourtour du mont Saint-Bruno sont une pièce maîtresse pour le maintien et le rétablissement des liens écologiques entre les grands ensembles naturels. En effet, la présence combinée de champs et de boisés favorise l'existence d'écotones bénéfiques à plusieurs espèces fauniques et floristiques. De plus, les arbres situés le long des parcelles agricoles servent souvent de microcorridors de déplacements. Toutefois, comme ces alignements sont souvent entrecoupés, la plantation d'arbres et arbustes à ces endroits pourrait permettre d'augmenter la connectivité des divers milieux.

Un dernier type de reboisement pourrait permettre d'augmenter la qualité des cours d'eau et de leurs bandes riveraines. Effectivement, la présence de bandes riveraines végétalisées protège les cours d'eau en réduisant le lessivage des nutriments et des contaminants ainsi qu'en limitant l'érosion des berges. Ces bandes jouent également un rôle à l'égard de la connectivité des milieux naturels.

- Augmenter la quantité de haies brise-vents

- Cultiver davantage d'arbres et promouvoir l'agroforesterie auprès des producteurs
- Restaurer et créer des microcorridors de déplacements en zone agricole
- Maintenir et accroître la plantation d'arbres dans les bandes riveraines agricoles

3. Gestion, encadrement des pratiques et des méthodes de travail

La troisième orientation vise à présenter certaines méthodes de gestion et bonnes pratiques à mettre en œuvre en contextes urbain et naturel. Cette orientation cible plus particulièrement les interventions municipales.

Contexte urbain

3.1. Favoriser la bonne gestion de la forêt urbaine

Afin d'obtenir une forêt urbaine résiliente et en santé, plusieurs concepts doivent être intégrés à tous les niveaux d'intervention. Ceux-ci se résument à appliquer le concept du bon arbre au bon endroit, à favoriser la diversité horizontale, verticale et génétique et à favoriser les bonnes pratiques arboricoles.

En premier lieu, la planification, selon le concept du « bon arbre au bon endroit », est un élément clé de la viabilité des arbres en milieu urbain. Selon l'Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP, 2014), « Cette approche intégrant le développement durable vise à concilier les exigences de croissance du végétal retenu et les contraintes du site de plantation, afin que le nouvel arbre puisse se développer sans nécessiter d'interventions récurrentes importantes pour son entretien ou afin de contenir sa croissance. ».

En deuxième lieu, la bonne gestion de la forêt urbaine doit favoriser la biodiversité, qu'elle soit horizontale (les espèces d'arbres), verticale (arbres, arbustes et herbacées) ainsi que génétique (limiter la plantation de clones). Historiquement, la plantation (le choix des essences et leur distribution) d'arbres dans les villes était basée sur des critères d'esthétisme, d'acceptabilité par les citoyens, et de tolérance des arbres envers les stress particuliers que l'on rencontre en ville (sel, compaction, pollution). Face aux défis actuels et futurs, les façons de réaliser les plantations doivent être revues afin de s'assurer que les arbres plantés aujourd'hui puissent se développer et fournir de nombreux services écologiques. Pour ce faire, la création d'aménagements urbains reproduisant la complexité d'interactions fortes dans lesquelles les arbres ont évolué naturellement doit donc être priorisée. De façon plus appliquée, des plantations en groupes d'espèces diversifiées qui incluent aussi des herbacées et des arbustes doivent être réalisées afin de créer un réseau naturel d'interactions favorisant l'autorégulation, l'adaptation et la résilience face aux pressions biologiques, climatiques et environnementales (Paquette, 2015).

En dernier lieu, la bonne gestion de la forêt urbaine nécessite de bonnes pratiques arboricoles telles que la sélection des jeunes arbres, les soins prodigués suite à la plantation ainsi que la réduction des stress tout au long de la vie de l'arbre. En effet, la sélection méticuleuse des jeunes arbres et l'entretien des plantations sont des facteurs déterminants pour la survie et la pérennité de la forêt urbaine. Il est important de sélectionner des arbres présentant une bonne structure et une bonne santé générale (absence de signes et symptômes de maladie, d'insectes, de blessures, etc.). En effet, des arbres bien formés et vigoureux possèdent un meilleur taux de reprise suite aux plantations, sont plus tolérants aux maladies et ravageurs et auront, à long terme, moins de défauts structuraux pouvant compromettre leur viabilité. De plus, les jeunes arbres nécessitent, dès leurs premières années de plantation, des soins qui doivent être prodigués par du personnel qualifié. Par la suite, la survie des arbres dépendra également d'une régie adéquate d'autres sources de stress tel que les travaux de déneigement, l'épandage de sel générant des embruns salins et l'entretien des pelouses (pesticides, coupe-bordures, tondeuses, etc.).

- Appliquer le concept du « bon arbre au bon endroit »
- Favoriser la diversité horizontale, verticale et génétique
- Favoriser les bonnes pratiques arboricoles

3.2. Encadrer les projets d'aménagement privés sous la responsabilité de la Direction du Développement urbain

Au niveau de la municipalité, les Directions du développement urbain, du génie et des travaux publics ont un rôle important à jouer sur le maintien et l'amélioration de la forêt urbaine.

Pour sa part, la Direction du développement urbain planifie l'organisation et le développement du territoire par l'application de règlements et la mise en place de politiques et d'orientations en matière d'environnement et d'aménagement. Comme cette Direction est surtout responsable des projets d'aménagement privés, elle doit :

- Planifier les projets en tenant compte des arbres
- Favoriser le maintien et l'ajout d'arbres lors de tout projet d'aménagement
- Encourager les toits verts
- Encadrer l'abattage et le remplacement d'arbres
- Encadrer les mauvaises pratiques arboricoles
- Encadrer la plantation d'espèces nuisibles ou envahissantes
- Intervenir par voie réglementaire en cas de maladie ou de ravageur affectant les arbres

3.3. Encadrer les projets d'aménagement municipaux sous la responsabilité de la Direction du Génie

La Direction du génie voit, quant à elle, au développement de la municipalité au niveau des infrastructures terrestres, souterraines et des utilités publiques. Elle est responsable des plans, devis, appel d'offres et de la surveillance des chantiers nécessaires à la réalisation des divers projets de développement, de consolidation ou d'entretien des infrastructures municipales, tels que le prolongement et la réfection des réseaux d'eau et d'égout, des rues, l'éclairage routier, l'aménagement de parcs, de pistes cyclables ou d'espaces verts, ainsi que la construction et la réfection des bâtiments administratifs et communautaires.

La Direction du génie agit également à titre d'expert pour les autres services de la municipalité lors de l'estimation et la planification de leurs projets ainsi qu'au niveau de la cartographie. Comme cette Direction est surtout responsable des projets d'aménagement municipaux, elle doit :

- Assurer une bonne planification des projets qui comportent des arbres
- Impliquer les entreprises possédant des servitudes publiques (ex. : Hydro-Québec, Gaz Metro, Bell, etc.) dans la protection des arbres de la Ville
- Élaborer, lorsque nécessaire, des appels d'offres permettant d'optimiser la survie des arbres (accréditations, niveaux de formation, surveillance des travaux, pratiques et devis, etc.)
- Assurer la survie des nouvelles plantations d'arbres

3.4. Encadrer l'entretien des aménagements municipaux sous la responsabilité de la Direction des travaux publics

Pour sa part, la Direction des travaux publics s'occupe, entre autres, de l'entretien des parcs, des sentiers et des places publiques. Elle voit également à l'embellissement des propriétés municipales par divers aménagements floraux et arboricoles. Comme cette Direction est responsable de l'entretien des végétaux municipaux, elle doit :

- Intervenir de manière efficace en minimisant les blessures faites aux arbres
- Élaborer, lorsque nécessaire, des appels d'offres permettant d'optimiser la survie des arbres (accréditations, niveaux de formation, surveillance des travaux, pratiques et devis, périodes de garantie, etc.)
- Revoir les modes d'approvisionnement d'arbres en pépinières
- Assurer la survie des nouvelles plantations d'arbres

Contexte naturel

3.5. Encadrer les pratiques et interventions en boisés municipaux

Malgré un degré d'intervention moindre en milieux naturels, certaines actions doivent néanmoins être réalisées afin de maintenir l'intégrité écologique des boisés, de permettre l'accès sécuritaire aux visiteurs mais également de limiter les perturbations anthropiques néfastes au milieu (circulation hors des sentiers, vandalisme, etc.).

- Encadrer les pratiques d'aménagement et les travaux arboricoles dans les boisés municipaux
- Assurer la sécurité des visiteurs à l'intérieur et aux abords des boisés municipaux
- Limiter les perturbations anthropiques dans les boisés municipaux

3.6. Encadrer les pratiques et interventions en boisés privés

Tel que mentionné à l'objectif 2.9, les boisés privés d'intérêt confirmé et à documenter identifiés dans le SADR bénéficient actuellement d'un niveau de protection, en vertu du *Règlement de contrôle intérimaire CA-2014-211*, qui impose des normes sur la coupe d'arbres dans ces écosystèmes.

- Assurer l'application des mesures réglementaires visant la protection des boisés d'intérêt (*voir Objectif 2.9*)

4. Éducation, sensibilisation et participation citoyenne

La quatrième orientation vise à présenter les actions d'éducation, de sensibilisation et de participation citoyenne qui devront être mises en œuvre ou favorisées afin d'assurer la participation de tous à la présente Politique de l'arbre. En effet, tous les Montarillois ont un rôle clef à jouer dans le verdissement de Saint-Bruno-de-Montarville.

Contexte urbain

En contexte urbain, plusieurs actions d'éducatives, de sensibilisation et de participation citoyenne devront être mises en place. Ces actions pourront viser le grand public ou être plus spécifiques au secteur résidentiel, institutionnel, communautaire, industriel ou commercial.

4.1. Grand public

La première action d'importance est de sensibiliser la population de Saint-Bruno-de-Montarville à leur contribution à la canopée urbaine, des bienfaits que procurent les arbres et de la réglementation municipale existante. Par la suite, de l'information devrait être distribuée afin d'informer les Montarvillois des bonnes pratiques arboricoles telles que les méthodes reconnues d'entretien et de protection des arbres, le concept du bon arbre au bon endroit ainsi que l'utilisation de pesticides à faible impact ou de solutions alternatives. Les caractéristiques du patrimoine arboricole devraient également être diffusées afin d'informer la population de l'état de la biodiversité urbaine, de l'indice de canopée, des particularités des quartiers ainsi que de la présence des arbres à statut. Pour conclure, l'appui d'initiatives citoyennes pourrait permettre de réemployer, de recycler et de valoriser les arbres abattus ainsi que de favoriser l'utilisation de bois d'œuvre.

- Sensibiliser les Montarvillois à l'importance des arbres en milieu urbain
- Sensibiliser et informer les Montarvillois aux bonnes pratiques arboricoles
- Informer les Montarvillois des caractéristiques du patrimoine arboricole
- Permettre l'émergence d'initiatives citoyennes en lien avec les arbres

4.2. Résidentiel

En plus des actions de sensibilisation et d'éducation dédiées au grand public, la Ville doit favoriser la participation citoyenne notamment en encourageant les résidents à venir chercher des arbres lors des diverses activités municipales et à participer aux programmes existants.

- Encourager la participation citoyenne au verdissement de la Ville

4.3. Industriel et commercial

Dans le secteur industriel et commercial, plusieurs actions peuvent être mises en place afin d'encourager la participation des entreprises à planter des arbres, augmenter l'indice de canopée et réduire les îlots de chaleur.

- Encourager la participation des entreprises à planter des arbres
- Faire connaître auprès des industries et commerces les programmes de subvention et les incitatifs disponibles

4.4. Institutionnel et communautaire

Au niveau institutionnel et communautaire, des activités de sensibilisation et d'éducation sur l'importance des arbres en ville peuvent être mises en place à l'aide de divers organismes. La participation des institutions et des groupes communautaires peut également être soulignée afin d'encourager leur contribution au verdissement de Saint-Bruno.

- Sensibiliser les jeunes montarillois à l'importance des arbres
- Encourager la participation des institutions et des groupes communautaires à planter des arbres
- Faire connaître auprès des institutions scolaires du territoire les programmes de subvention disponibles

4.5. Municipalité

En plus d'encourager l'implication de tous les Montarillois au verdissement de Saint-Bruno-de-Montarville, la municipalité doit mettre en place des programmes liés aux arbres, favoriser l'émergence de projets et réaliser des journées de plantation. Elle doit également assurer la formation adéquate et continue du personnel municipal afin d'assurer une bonne gestion et une protection adéquate de la forêt urbaine.

- Encourager l'implication de tous au verdissement de la Ville
- Profiter des subventions disponibles aux municipalités pour la plantation d'arbres
- Évaluer la possibilité de mettre en place un programme de parrainage des arbres municipaux à statut
- Favoriser l'émergence de projets incluant les arbres fruitiers et la permaculture
- Assurer la formation adéquate et continue du personnel municipal

Contexte naturel

En contexte naturel, des actions peuvent être réalisées autant pour sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la conservation des milieux naturels et leurs rôles que pour encourager les propriétaires de boisés à entretenir et conserver ces milieux.

4.6. Grand public

La sensibilisation des Montarillois à l'importance de maintenir l'intégrité des milieux naturels peut porter sur les impacts causés par la pratique d'usages interdits en milieux naturels, sur l'importance des zones tampons à la protection des milieux naturels et sur les espèces envahissantes, les maladies et les ravageurs pouvant affecter les arbres.

- Sensibiliser les Montarillois à l'importance de maintenir l'intégrité des milieux naturels

4.7. Propriétaires de boisés

La sensibilisation spécifique aux propriétaires de boisés peut porter sur les subventions disponibles à l'aménagement de leur boisé ou sur les différentes options de conservation volontaire existantes.

- Encourager les propriétaires à aménager leur boisé
- Encourager les propriétaires à conserver leur boisé

4.8. Municipalité

Afin d'encourager la participation citoyenne en contexte naturel, la Ville peut mettre en place diverses actions afin d'appuyer les initiatives des organismes et gestionnaires des espaces naturels en lien avec la conservation des boisés (ex. : Trame verte et bleue du Grand Montréal, Corridor forestier du mont Saint-Bruno, Table des maires et mairesses pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal, Assises sur la protection et la mise en valeur des collines montréalaises, etc.), d'encourager et soutenir les initiatives de conservation volontaire ainsi que d'inviter les citoyens à participer aux veilles actives de maladies, de ravageurs et d'espèces envahissantes.

- Appuyer les initiatives des organismes et gestionnaires des espaces naturels en lien avec la conservation des boisés
- Encourager et soutenir les initiatives de conservation volontaire
- Inviter les citoyens à participer aux veilles actives mises sur pied pour contrer les maladies, ravageurs et espèces envahissantes

Contexte agricole

En contexte agricole, les actions de sensibilisation et d'éducation visent principalement à encourager, sans nuire à la vocation du territoire, différents types de reboisement par les propriétaires de terres agricoles en plus d'encourager l'émergence de projet citoyen de plantation d'arbres à potentiel agricole (fruits, noix, biomasse, etc.)

4.9. Propriétaires agricoles

Le reboisement en milieu agricole peut passer par la sensibilisation des propriétaires aux différents avantages que procure le reboisement de certaines portions de leur propriété (haie brise-vent, culture d'arbres et arbustes, connectivité entre les milieux naturels, végétalisation des bandes riveraines, préservation du paysage agroforestier, etc.) et par la promotion des subventions et ressources disponibles à ces fins.

- Encourager les propriétaires à reboiser en milieu agricole
- Encourager l'émergence de projets incluant les arbres fruitiers, l'agroforesterie et la permaculture

4.10. Municipalité

Afin d'encourager la participation citoyenne, Saint-Bruno-de-Montarville doit favoriser l'émergence de projets de reboisement portant sur les arbres fruitiers, l'agroforesterie ou la permaculture sur les propriétés municipales situées en zone agricole. La Ville doit également montrer l'exemple en ce qui a trait au reboisement en milieu agricole par l'implantation de haies brise-vent, le maintien de la connectivité des milieux naturels, la végétalisation des bandes riveraines et la préservation du paysage agroforestier.

- Favoriser l'émergence de projets de plantations d'arbres à potentiel agricole sur les propriétés municipales en zone agricole

5. Mise en œuvre et suivi

ORGANISATION ADMINISTRATIVE MUNICIPALE

Les différentes Directions administratives de la Ville sont responsables de la mise en œuvre des actions découlant de la Politique de l'arbre et de son Plan de mise en œuvre. Les Directions administratives davantage concernées par les arbres sont celles du Développement urbain, du Génie, des Travaux publics et des Communications.

La Direction du développement urbain de la Ville de Saint-Bruno chapeautera le dossier de la Politique de l'arbre et son Plan de mise en œuvre. Cette Direction agira en tant que ressource principale et sera responsable d'élaborer un bilan annuel des actions réalisées.

En effet, pour assurer la réalisation de la politique et de son plan de mise en œuvre, il est recommandé qu'un bilan soit élaboré à la fin de chaque année à partir des informations obtenues auprès des différentes directions concernées. Ces bilans annuels permettront de suivre la progression du dossier. La mise à jour du Plan de mise en œuvre devrait également être effectuée au même moment.

Les actions découlant de la Politique de l'arbre seront réalisées, dans un horizon de 20 ans, en tenant compte des budgets existants ou planifiés. La mise en œuvre des actions nécessitera des exercices annuels de planification et de priorisation des actions en fonction des attentes et des budgets disponibles.

SENSIBILISATION DES ACTEURS

Le chapitre 4 de la Politique présente les principales clientèles à rejoindre et les thèmes à aborder pour chacune d'elles. Le choix des moyens pour rejoindre ces clientèles sera précisé lors de l'élaboration du Plan de communication.

ÉCHÉANCIER ET SUIVI

Les étapes proposées pour l'adoption de la Politique de l'arbre et de son Plan de mise en œuvre sont les suivantes :

En 2016 :

- Présentation de la Politique et du Plan de mise en œuvre au conseil municipal;
- Présentation de la Politique de l'arbre à la population montarvilloise;
- Prise en compte des commentaires reçus de la population;
- Adoption d'une résolution du conseil municipal sur l'adhésion à la Politique et au Plan de mise en œuvre;

En 2017 et années suivantes :

- Élaboration du plan de communication;
- Mise en œuvre des actions prévues à court terme;
- Mise en œuvre du plan de communication;
- Suivi annuel des actions réalisées en 2017;
- Planification des actions et du budget prévus pour 2018.

Enfin, la Politique de l'arbre devrait être actualisée au besoin. Pour ce faire, il pourra être envisagé de former, au moment jugé opportun, un comité de révision composé de divers intervenants municipaux.

REFERENCES

Références citées

- AQPP, 2014.** *Répertoire des arbres recommandés en milieu urbain.*
- Bentrup, G. 2008.** *Zones tampons de conservation : lignes directrices pour l'aménagement de zones tampons, de corridors boisés et de trames vertes.*
- CERFO, INSPQ et. 2015.** Îlots de chaleur/ fraîcheur urbains et température de surface. *Données Québec.* [En ligne] 2015. <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/ilots-de-chaleur-fraicheur-urbains-et-temperature-de-surface>.
- Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu, COVABAR. 2016.** *Plan directeur de l'eau.* 2016.
- Communauté métropolitaine de Montréal. 2013.** *Cadre de référence administratif du Corridor forestier du mont Saint-Bruno.* 2013.
- . **2012.** *Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).* Montréal : s.n., 2012.
- INSPQ. 2009.** *Mesures de lutte aux îlots de chaleur.*
- Longueuil, Ville de. 2016.** *Schéma d'aménagement et de développement.*
- Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec, MDDELCC. 2016.** La biodiversité au Québec: Qu'est-ce que la diversité biologique? *MDDELCC.* [En ligne] 22 07 2016. <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/inter.htm>.
- Molesini, L. , Handa, T. 2016.** *Les arbres urbains de Saint-Bruno rapportent chaque année.* UQAM. 2016. p. 3.
- Montréal. 2015.** *PACCAM - Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.* Montréal : s.n., 2015.
- Montréal, Ville de. 2016.** *Indice de canopée.* [En ligne] 2016.
- Paquette, A., Garbe, C., Jour de la Terre Québec, Comité de reboisement de la CMM. 2015.** *Augmentation de la canopée et de la résilience de la forêt urbaine de la région métropolitaine de Montréal.* Montréal : s.n., 2015.
- Saint-Bruno-de-Montarville (Ville). 2016b.** *Énoncé de vision stratégique.* Saint-Bruno-de-Montarville : s.n., 2016b.
- . **2016a.** *Plan de conservation des milieux humides et autres milieux naturels.* Saint-Bruno-de-Montarville : s.n., 2016a.
- . **2012.** *Plan de conservation des milieux naturels et de réduction de l'empreinte environnementale.* Saint-Bruno-de-Montarville : s.n., 2012.

Vézina, André. 2001. Les haies brise-vent. *Formation continue OIFQ*. [En ligne] 2001.
https://www.agrireseau.net/agroenvironnement/documents/Haies%20brise%20vent_OIFQ.pdf.

Références consultées

Beaconsfield (Ville), Nadeau, L. 2001. *Politique de l'arbre, Ville de Beaconsfield*. [en ligne] 2016.
<http://www.beaconsfield.ca/fr/biodiversite/arbres/14694-politique-de-larbre>

CERFO. 2013. *Rapport technique, Version finale, Description de la méthode suivie pour identifier et localiser les îlots de fraîcheur et de chaleur*. [en ligne] 2016.
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/ilots-de-chaleur-fraicheur-urbains-et-temperature-de-surface/resource/e22e3ae8-9284-425c-b5b5-517b66568ac7>

Communauté métropolitaine de Montréal. 2014. *Stratégie Métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne*. [en ligne] 2016. <http://cmm.qc.ca/champs-intervention/environnement/dossiers-en-environnement/agrile-du-frene/>

Gatineau (Ville). 2011. *Projet de plan de gestion des arbres et des boisés*. [en ligne] 2016.
http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publicques/consultations_publicques_2011/projet_plan_gestion_arbres_boises/projet_plan_gestion_arbres_boises_fr-CA.pdf

Lévis (Ville). 2012. *Politique de foresterie urbaine*. [en ligne] 2016.
https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/Documents_PDF/politique-foresterie_web_opt.pdf

Montréal (Ville). 2005. *Politique de l'arbre de Montréal*. [en ligne] 2016.
[https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/politique_de_arbre_\(2005\).pdf](https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/politique_de_arbre_(2005).pdf)

Organisation des Nations Unies, ONU. 2016. Diversité biologique: qu'est-ce que la biodiversité. *Nations Unies - Journée internationale de la diversité biologique*. [En ligne] 22 07 2016.
<http://www.un.org/fr/events/biodiversityday/background.shtml>.

Otto, Hans-Jürgen. 1998. *Écologie forestière*. Paris : Institut pour le développement forestier, 1998.

Québec (Ville). 2008. *Plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine. Tome 2 : la forêt urbaine*. [en ligne] 2016.
https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/propriete/arbres/docs/plan_directeur_foret_urbaine.pdf

Saint-Jean-sur-Richelieu. 2013. *Politique de l'arbre – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu*. [en ligne] 2016. <http://www.ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca/environnement/politiques-plans-action/Pages/politique-arbre.aspx>

Saint-Lambert (Ville). 2012. *Politique de l'arbre de la ville de Saint-Lambert*. [en ligne] 2016.
<http://www.saint-lambert.ca/fr/publications/politique-de-larbre>

Saint-Laurent (arrondissement), Montréal (Ville). 2009. *Plan de foresterie urbaine de Saint-Laurent.* [en ligne] 2016.

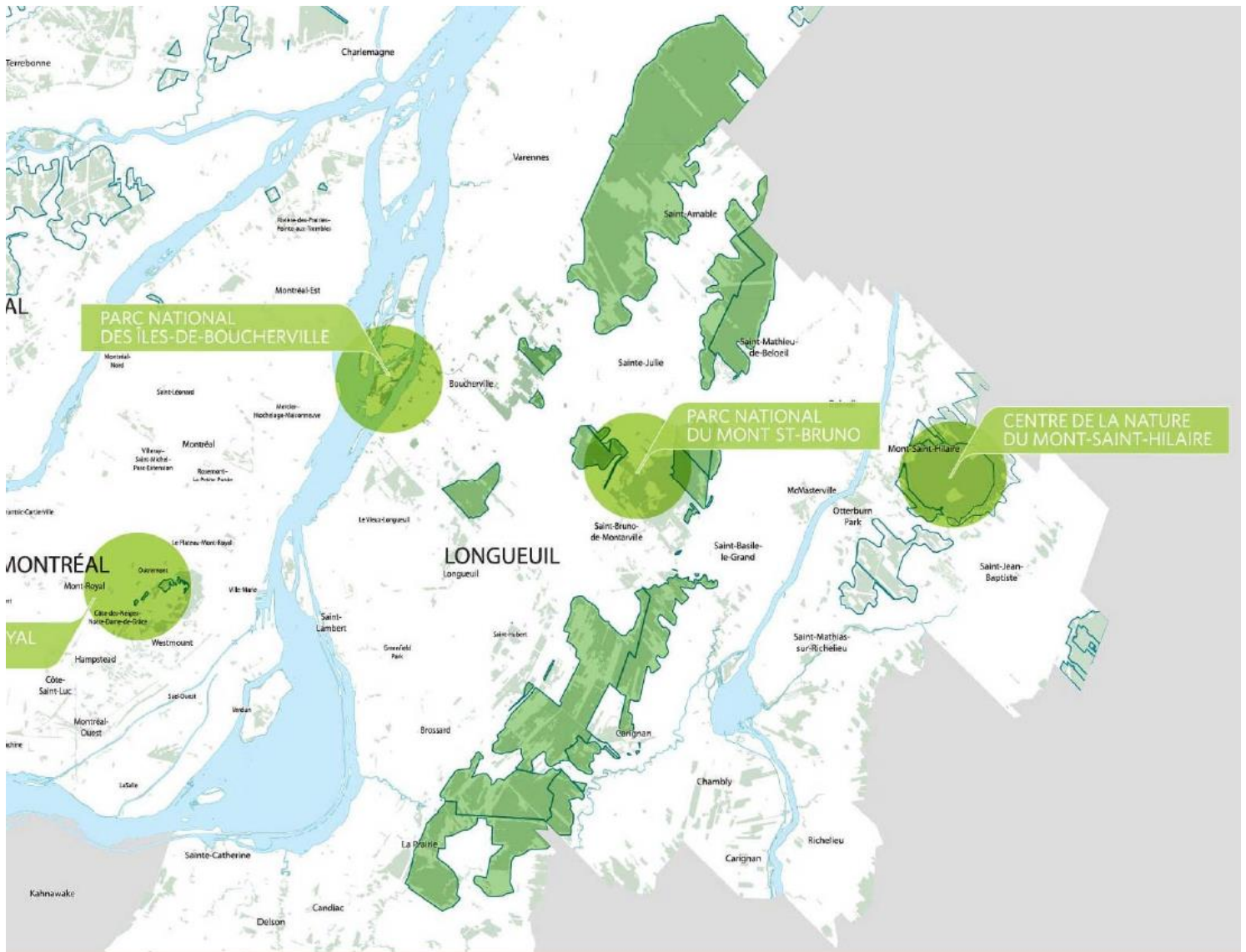
https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_sla_fr/media/documents/plan_foresterie_urb2009.pdf

Tishler, M. Schäfer & W. 1983. *Wörterbuch der Biologie: Ökologie dans Écologie forestière (Otto 1998).* s.l. : Jena: VEB G. Fischer, 1983.

Vancouver (Ville). 2015. *City of Vancouver, Greenest City. 2020 Action Plan, Part Two: 2015-2020.* [en ligne] 2016. <http://vancouver.ca/files/cov/greenest-city-2020-action-plan-2015-2020.pdf>

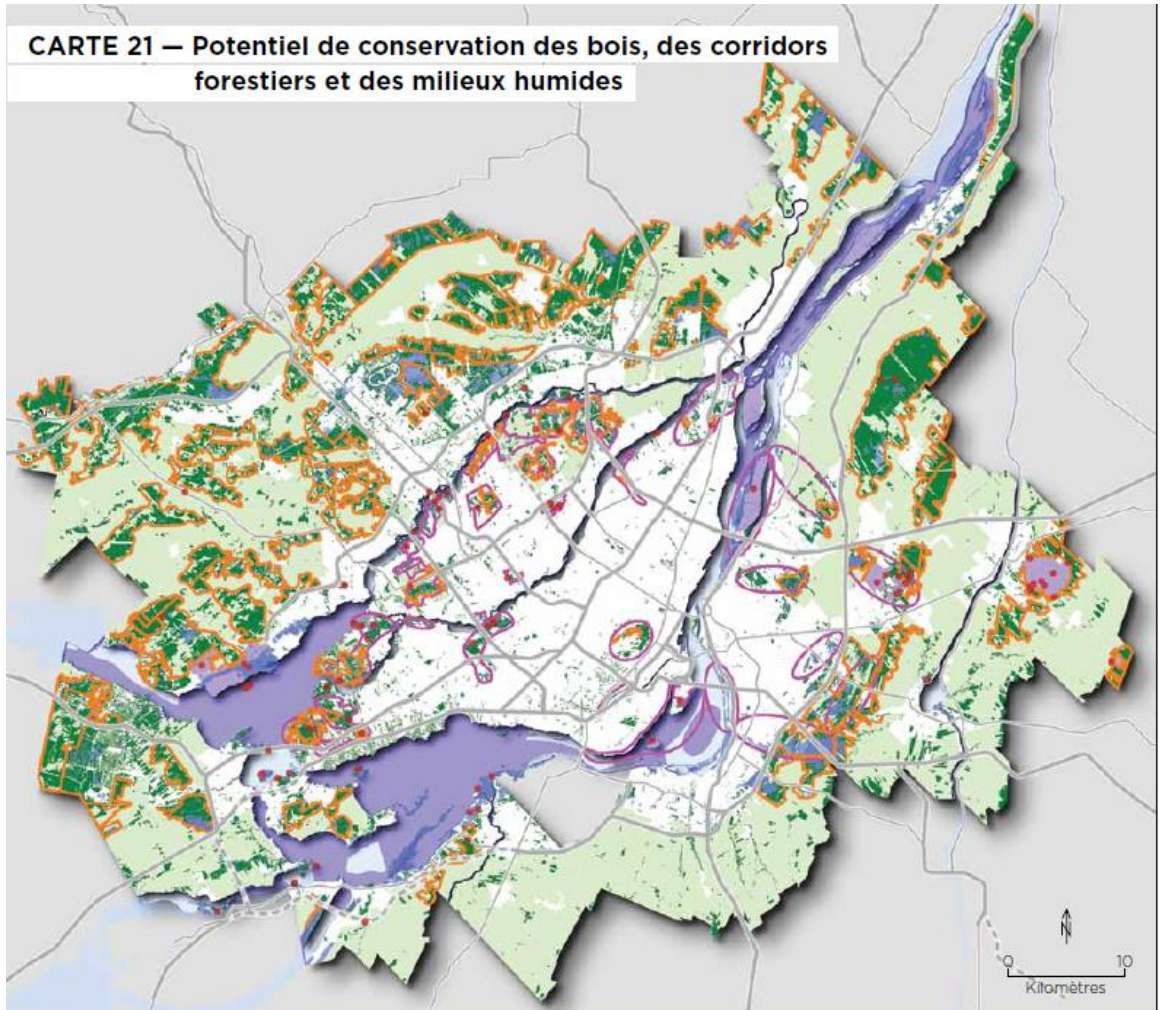
Annexes

Corridor forestier du mont Saint-Bruno



Source : CMM 2012, Corridor forestier du mont Saint-Bruno.

CARTE 21 — Potentiel de conservation des bois, des corridors forestiers et des milieux humides



Logements par hectare en 2009

- | | | |
|--|--|-------------------------------|
| Aire protégée | Milieu humide | Couvert forestier |
| Bois et corridor forestier métropolitain | Ensemble écoforestier exceptionnel (EFE) | Territoire d'intérêt régional |
| Zone agricole | | |

Sources : Milieux humides : Canards illimités, décembre 2010. Aires protégées : Gouvernement du Québec, octobre 2011.

Source : CMM 2012, Plan métropolitain d'aménagement et de développement